



**Initiative Climate Promise du Programme des Nations Unies pour le Développement pour l’appui à la mise à jour des CDNs**

**TERMES DE REFERENCE**

**Recrutement d’un bureau d’études ou de groupement de bureaux d’études international/internationaux pour la mise à jour de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) dans le domaine de l’atténuation en Guinée Bissau**

**Avril 2021**

|  |
| --- |
| **Information** |
| Position Title : Recrutement d’un bureau d’études ou de groupement de bureaux d’études international/internationaux pour la mise à jour de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) dans le domaine de l’atténuation en Guinée Bissau  Location : Home-based avec mission à Bissau (voir le détail dans les termes de référence)  Additional Category : Environnement et climat  Type of contract : Contrat professionnel  Post Level : International consulting firm  Languages required: Français et Portugais (voir le détails dans les termes de référence)  Duration of initial contract: 10 mois  Expected duration of assignment: 140 hommes jours. |

1. **CONTEXTE**

Depuis l’adoption de l’accord de Paris, en dépit des politiques climatiques engagées par les pays, les émissions mondiales de GES ont continué à augmenter durant les trois dernières années. Pour parvenir à la neutralité carbone d’ici 2050 comme le recommande le rapport spécial du Groupe Intergouvernemental sur l’Evolution du Climat (GIEC) sur les conséquences d’un réchauffement climatique de 1,5°C, des modifications profondes doivent être engagées rapidement pour combler l’écart entre les objectifs visés par l’accord de Paris et les tendances actuelles de l’évolution des émissions de GES.

Pour contenir l’augmentation de la température en dessous de 2°C voire 1,5°C, l’accord de Paris a invité l’ensemble des parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatique (CCNUCC) à établir, communiquer et actualiser leur Contribution Déterminée au niveau National (CDN) tous les cinq ans. La CDN représente un instrument de politique publique qui traduit les efforts de lutte contre les changements climatiques par les pays pour atteindre les objectifs de l’accord de Paris.

Bien que la Guinée Bissau du fait de sa structure économique (classée parmi les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PIED)) ne contribue pas aux émissions mondiales de GES, son engagement avec la communauté internationale pour lutter contre réchauffement climatique s’est manifeste par la soumission de sa première CDN en 2015 mais également sa ratification de l’Accord de Paris le 22 Octobre 2018 par l’Assemblée Nationale Populaire. La Guinée Bissau a également soumis sa troisième communication nationale en 2018 ainsi que son premier BUR en 2019 dans une optique de transparence sur ses efforts en matière de politique climatique.

La mise à jour de la CDN représente pour la Guinée Bissau une occasion pour renforcer sa politique climatique, y compris d’atténuation dans l’ensemble des secteurs de l’activité économique en vue d’accélérer son développement économique et son relèvement post pandémie COVID19 en intégrant le risque climatique dans les différentes politiques sectorielles comme opportunité de durabilité et de mobilisation de finance climat.

Les travaux de mise à jour de la CDN en Guinée Bissau doivent prendre en considération à la fois les règles et procédures d’opérationnalisation de l’accord de Paris et les spécificités socio-économiques du contexte national.

Selon les règles et procédures adoptées lors de la vingt-quatrième conférence des parties (COP 24) à la CCNUCC, les pays sont encouragés à viser des objectifs d’atténuation des émissions de GES qui couvrent l’ensemble des secteurs émetteurs de l’activité économique. Pour le cas de la Guinée Bissau il s’agit essentiellement des secteurs de l’Energie, et de l’AFAT (Forêt et Affectation des terres). Le manuel des règles (rulebook) adopté par la décision 4 de la CMA 1 devrait permettre de renforcer la transparence de la mise en œuvre de l’accord de Paris et rendre les pays redevables vis-à-vis de leurs engagements.

Dans ce contexte, conformément aux directives de l’article 4 de l’accord de Paris, le Ministère de l’Environnement et de la Biodiversité, point focal de la CCNUCC en Guinée Bissau et en charge de la coordination du processus de mise à jour de la CDN, a lancé les travaux de mise à jour de la première CDN en Septembre 2020 avec une première étape sur le bilan des réalisations des cinq dernières années, appuyée par le programme **AMCC+ AO / GCCA+ WA** de l’UE, la CEDEAO et Expertise France. Dans la continuité de ce processus, le Ministère de l’Environnement et de la Biodiversité a sollicité l’appui au PNUD en vue de mettre à jour la CDN et la soumettre à la CCNUCC avant la tenue de la COP 26 prévue en novembre 2021.

C’est dans ce cadre que le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) envisage de recruter de l’expertise pour appuyer ses partenaires en Guinée Bissau dans le processus de la mise à jour de la CDN selon les objectifs et la démarche sous mentionnées. Pour pouvoir mettre à jour la CDN dans ces délais impartis, deux appels d’offres seront lancés en parallèle pour mettre à jour la CDN tant pour le volet de l’adaptation que de l’atténuation.

**Les présents termes de référence objets de cette mission**, **portent sur la mise à jour du volet atténuation et comportent quatre principaux axes :**

* L’élaboration de l’inventaire national des émissions GES selon la méthodologie IPCC 2006 mise à jour en 2019 ;
* Un scenario tendanciel de trajectoire d’émissions à 2030 et un scenario bas-carbone d’engagement de la Guinée-Bissau sont proposés et inscrits dans la CDN
* La mise à jour de la CDN dans le volet atténuation
* La consolidation de la CDN avec ses différentes composantes en vue de la soumettre à la CCNUCC avant la COP 26.
* Le renforcement des capacités dans les domaines ayant trait à l’inventaire des émissions GES et à l’élaboration de la mise à jour de la CDN

1. **OBJECTIF DE LA MISSION :**

La présente mission vise principalement à mettre à jour la première CDN de la Guinée Bissau de 2015 pour le volet atténuation en vue de redéfinir les objectifs d’atténuation dans l’ensemble des secteurs économiques émetteurs de GES sur la base du rehaussement de l’ambition et le renforcement de la transparence en vue de soumettre la CDN mise à jour avant la COP 26.

Cette mission vise aussi les objectifs suivants :

* L’élaboration de l’inventaire national des émissions GES selon une approche favorisant la concertation et la durabilité. L’inventaire devra être élaboré en suivant la méthodologie de l’IPCC 2006 ;
* Le renforcement des capacités nationales tant pour le processus de l’inventaire national GES que pour la mise en œuvre de l’Accord de Paris y compris la CDN mise à jour
* La mise en place d’une feuille de route pour la mise en œuvre de la CDN révisée pour le volet atténuation qui inclut les besoins de renforcement des capacités entre autres pour les volets de gouvernance, transparence et financement de la CDN ;

1. **DEMARCHE METHODOLOGIQUE**
   1. **Elaboration de l’inventaire national des émissions GES :**

En vue de pouvoir mettre à jour la NDC pour le volet d’atténuation, la Guinée Bissau a besoin d’élaborer son inventaire national de GES avec une démarche participative qui permettra de définir l’année de référence et mettre en place le premier système national d’inventaire des émissions GES qui impliquera toutes les parties prenantes en vue de garantir la durabilité de la mise à jour dudit inventaire. En effet, la Guinée Bissa a développé un inventaire national a l’occasion de l’élaboration de la troisième communication soumise à la CCNUCC en 2018. Ce même inventaire a été mis à jour pour des raisons de méthodologie à l’occasion de l’élaboration du premier BUR soumis en 2019. Le dernier inventaire ne semble pas faire un consensus par les partenaires en relation avec sa consistance et la méthodologie adoptée.

En effet, selon le rapport du bilan des réalisations de la première CDN de la Guinée Bissau, le dernier inventaire en date publié dans le premier BUR de 2019 inclut plusieurs lacunes et ne peut pas constituer un document de référence pour la mise à jour de la première CDN[[1]](#footnote-1). Cependant, des études et initiatives ont été entreprises pour certains secteurs et seront considérées pour l’élaboration de l’inventaire. Le même rapport suscité, indique que de nouvelles données sont disponibles, notamment le Forest référence émission lève (FREL) élaboré dans le cadre des mécanismes REDD+ pour les aires protégées (aujourd’hui 26% du territoire) et validé par la CCNUCC en 2020. Afin d’établir une situation de référence actualisée, les priorités sont donc d’établir un programme de collecte de données régulier et pérenne, d’étendre le FREL à l’ensemble du territoire et de procéder à l’harmonisation des méthodologies d’IGES et du FREL, chose qui devrait être prise en considération durant l’élaboration du nouvel inventaire GES. Par ailleurs, de nouvelles données dans les secteurs Agriculture et Energie devraient être disponibles en 2021.

A cet effet, pour mettre à jour la CDN dans l’atténuation, le prestataire de service sera appelé à commencer par élaborer l’inventaire national des émissions GES en étroite collaboration avec le groupe de travail inventaire mis en place par le Ministère de l’environnement et de la Biodiversité en considérant les recommandations suivantes :

* Collecter toutes les données pertinentes pour tous les secteurs de l’atténuation (énergie, déchet, procédé industriel et AFAT) et faire la revue documentaire en lien avec les anciens inventaires effectués mais également les différentes études stratégiques en cours (e.g mise à jour de l’inventaire forestier, stratégie nationale agricole) ;
* Elaborer un bilan énergétique national avec les données existantes afin d’initier un travail permettant de consolider les données et mettre en place les premiers jalons d’un inventaire complet pour le secteur de l’énergie ;
* Identifier les gaps de capacités pour élaborer un programme de renforcement de capacités pour le groupe de travail national inventaire GES[[2]](#footnote-2) ;
* Mettre en place un système national de l’inventaire de GES en concertation avec les partenaires nationaux. Le design de ce système devra considérer entre autres les capacités nationales le gérer, la dynamique à créer autour de l’inventaire, l’assurance qualité des données et bien évidemment l’ancrage institutionnel pour assurer sa durabilité ;
* Elaborer un rapport avec les recommandations pertinentes pour les améliorations nécessaires à faire pour chaque secteur de l’inventaire et pour les mises à jour à venir qui rentrent dans le cadre de la mise en œuvre de l’Accord de Paris en Guinée-Bissau notamment les exigences en termes du cadre de transparence renforcée (CTR). A1. Réaliser la collecte de données relatives aux programmes/projets planifiés pour la période 2020-2030 ayant un impact sur les émissions de GES (à la hausse ou la baisse) dans les secteurs Energie et AFOLU ;
  1. **Mise à jour du volet atténuation de la CDN :**

Les nouvelles lignes directrices relatives à l’atténuation visent à élaborer des CDN robustes et transparentes permettant aux pays de répondre à un ensemble de questions notamment :

* Comment leur CDN contribue à l’atteinte des objectifs de l’accord de Paris ?
* Comment ils prennent en considération l’équité entre les pays ?
* Comment ils ont inclus la participation des parties prenantes dans l’élaboration de la CDN ?
* De quelle manière, ils estiment que leur CDN est juste compte tenu de leur contexte national ?

La décision 4/ CAM 1 de la COP 24 encourage fortement les pays à appliquer les lignes directrices à partir de 2020, les annexes 1 et 2 de cette décision fournissent les informations nécessaires ayant trait à la clarté, la transparence, la compréhension et la comptabilisation de la CDN.

En matière d’atténuation des émissions de GES, la démarche méthodologique de la mise à jour de la CDN de la Guinée Bissau repose sur un ensemble d’éléments à prendre en considération en particulier :

* Le bilan de la situation entre 2015-2020 élaboré par la Guinée Bissau avec l’appui du programme GCCA+ et Expertise France. Il s’agit d’un état d’avancement des objectifs développés dans la CDN de 2015, d’un bilan des projets prévus en matière d’atténuation entre 2020 et 2030, et d’un bilan de données utilisées pour le dernier inventaire de GES ainsi que les nouvelles données disponibles pour établir une nouvelle situation de référence (éventuelle). Il est à noter que ce diagnostic se focalise sur les deux secteurs clés de l’atténuation en Guinée-Bissau : l’énergie (essentiellement à partir de la biomasse) et le secteur forestier ;
* Le choix de l’année de référence en fonction de la disponibilité des données à la fois pour le bilan énergétique et l’inventaire national GES qui sera élaboré ;

Les perspectives de développement socioéconomique du pays, notamment le PIB, le taux d’évolution démographique … le prestataire de service aura à se référer aux données nationales si elles existent sinon celles des organisations internationales de référence. En l’absence d’un scenario socioéconomique de référence le bureau d’études définira un scenario prospectif d’encadrement socioéconomique en concertation avec les partenaires nationaux pertinents (e.g Ministère de l’économie, du plan et de l’intégration régionale) ;

* Le renforcement de la concertation, l’implication des acteurs étatiques et non étatiques et la mise en place des structures institutionnelles adéquates en étroite collaboration avec le Ministère de l’Environnement et de la Biodiversité (notamment des groupes de travail sectoriels ou le groupe inventaire GES) pour assurer le suivi des travaux de mise à jour de la CDN et ce en plus du comité de pilotage déjà en place depuis Septembre 2020 ;
* La prise en considération dans la mise à jour des objectifs sectoriels et national d’atténuation de toutes les stratégies et plans sectoriels et/ou nationaux en cours d’élaboration et couvrant les 5 années à venir ou déjà élaborés entre 2019 et 2020 ;
* Le recours à une vision globale de long terme qui intègre à la fois la croissance économique, la justice sociale et la politique climatique d’atténuation dans l’ensemble des secteurs concernés ;
* La définition de l’objectif national d’atténuation de la CDN à l’horizon 2030 sur la base de l’agrégation des objectifs sectoriels également à définir. Durant cette étape, les scenarios d '’atténuation seront définis. Pour chacun des secteurs, les émissions de GES évitées sont calculées sur la base de la comparaison de deux scénarios différenciés sur la politique sectorielle d’atténuation :
* Un scénario de référence/BAU qui traduit le prolongement de la politique actuelle en matière d’atténuation ;
* Un scénario volontariste/bas carbone qui traduit le renforcement de la politique d’atténuation et le rehaussement de l’ambition climatique
* Projection des émissions de GES : Les travaux de projection des émissions de GES sont réalisés sur la base d’une approche ascendante au niveau sectoriel ensuite agrégée au niveau national. Ceci sera fait en étroite concertation au niveau central.
* Pour chacun des secteurs de l’atténuation, il s’agit de simuler l’évolution des émissions sur la base du scénario socioéconomique de cadrage et selon deux scénarios d’atténuation spécifiques à chaque secteur (scénario de référence/BAU et scénario volontariste/bas carbone).
* Au niveau national, il s’agit d’agréger l’évolution des émissions de GES sectorielles pour chaque scénario (référence et bas carbone).
* La quantification des besoins de financement de la CDN à l’horizon 2030.  Pour chacun des secteurs, le bureau d’études est appelé à évaluer les besoins de financement des investissements des projets prioritaires en matière d’atténuation. Il est important de considérer l’apport du secteur privé avec celui public dans les efforts d’investissement, tant en lien avec le PPP ou via des investissements privés à 100%, et ce selon la planification des projets/investissements existants et à venir.
* L’évaluation des coûts de financement de la politique d’atténuation doit prendre en considération l’apport de financement additionnel prévu à travers le recours au marché carbone selon le potentiel (e.g forets). Pour soutenir les besoins de financement des coûts d’investissement dans les technologies à faible émission de GES, il est aussi indispensable d’évaluer les besoins financiers en termes de renforcement des capacités pour tous les acteurs afin d’accompagner les efforts de l’action climat.
* L’évaluation des impacts de la mise en œuvre de la CDN sur les objectifs du développement durable (ODD) pertinents (e.g ODD 3,4, 6, 5, 7, 14 et 15). Cette analyse devra être menée à la suite d’une concertation avec les partenaires nationaux ;
* Améliorer la transparence, la clarté, la compréhension et la comptabilisation de la CDN conformément aux directives du Livre de Règles (rulebook) de la COP24. Le prestataire est appelé à proposer les actions à entreprendre pour assurer à terme la mise en place d’un système MRV national qui intègre l’ensemble des secteurs concernés par l’atténuation. Pour chaque secteur le système MRV repose sur trois composantes principales :
* Le MRV des émissions
* Le MRV de l’atténuation
* Le MRV de soutien

Une attention particulière doit être accordée aux dispositifs à mettre en place et aux initiatives à lancer pour assurer le suivi rigoureux, annuel et sectoriel des objectifs de la CDN notamment au niveau de l’inventaires des émissions de GES, l’évaluation des efforts déployés en termes d’atténuation par secteur et du soutien financier de l’investissement et de renforcement des capacités.

* L’application des décisions, des règles et procédures relatives à l’accord de Paris (article 4), à la COP 21 et à la COP 24 (rule-book) concernant le cycle de la CDN (planification, mise en œuvre et évaluation). Ceci implique entre autres un suivi annuel rigoureux des objectifs national et sectoriel de la politique d’atténuation de la CDN mise a jour à travers des indicateurs précis. Le prestataire est appelé à proposer deux catégories d’indicateurs de suivi de la CDN :
* Les indicateurs agrégés au niveau national permettant de suivre l’objectif de la CDN et les impacts de la politique d’atténuation sur l’ensemble des dimensions du développement durable ;
* Les indicateurs spécifiques permettant de suivre l’objectif d’atténuation de chaque secteur et les impacts de la politique d’atténuation sectorielle.
* Le bureau d’études aura à apporter une analyse spécifique sur l’amélioration de l’intégration d’indicateurs socio-économiques, y compris indicateurs en lien avec le genre afin d’assurer un suivi de l’impact socio-économique de la CDN.
* Renforcer la cohérence et l’articulation entre la politique publique de développement socioéconomique et la politique climatique en matière d’atténuation ;
* Le prestataire est appelé à rédiger la composante atténuation de la CDN actualisée.

Durant l’exercice de mise à jour du volet atténuation, une attention particulière sera donnée à **une analyse genre** et ce en réponse à l’évolution de l’intérêt donné au **lien entre l’égalité genre et l’action climat dans les négociations climat**, notamment la **Décision 18 / CP.20** qui souligne l'objectif des Parties à développer et de mettre en œuvre une politique climat sensible au genre. Mais également le programme de travail de Lima sur le genre approuvé par les Parties pour améliorer la mise en œuvre de leurs décisions antérieures visant à promouvoir l’égalité genre et considérer ce thème crucial dans le travail des Parties et du secrétariat dans la mise en œuvre de la Convention et de l'Accord de Paris.

Cette analyse permettra de renforcer l’inclusivité de la CDN mise a jour à travers des orientations en lien avec :

* + L’alignement des politiques ;
  + La coordination institutionnelle ;
  + Le renforcement des capacités ;
  + Les données ventilées par sexe et informations sur le genre par secteur ;
  + Les ressources financières dédiées.
  1. **Renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la CDN ;**

Le processus de mise à jour de la CDN est une opportunité pour renforcer les capacités nationales en matière de mise en œuvre de l’Accord de Paris et préparer les étapes à venir de sa mise en œuvre sur les cinq prochaines années.

Dans ce cadre le prestataire de service est appelé à assurer les travaux suivants :

*Elaboration et mise en œuvre d’un programme de renforcement des capacités :*

* Faire une revue des rapports déjà existants des besoins en renforcement de capacité des partenaires nationaux/sectoriels ;
* Evaluer les besoins en renforcement de capacités non pris en compte par les rapports déjà en place afin de compléter lesdits besoins. Ceci sera effectué au début du processus de concertation pour l’élaboration de l’inventaire national GES et la mise à jour de la CDN dans le volet atténuation ;
* Organiser **au moins 3 cycles de formations sur des thèmes prioritaires** en lien avec l’inventaire GES, l’Accord de Paris, la CDN, la transparence, la finance climat, les négociations sur les changements climatiques, etc. L’élaboration des cycles de formation y compris les modules et le ciblage de thèmes sera effectué en étroite collaboration avec les parties prenantes du processus d’élaboration de l’inventaire national et de la mise à jour de la CDN volet atténuation.

*Elaboration d’une Feuille de route de la mise en œuvre de la CDN atténuation*

Afin d’assurer un suivi régulier de la mise en œuvre de la CDN mise à jour à soumettre à la CCNUCC en 2021, il est crucial que la Guinée Bissau se dote d’une feuille de route claire tant par rapport aux capacités nécessaires qu’au timeline de mise en œuvre.

La feuille de route sera un atout qui appuiera la Guinée-Bissau à se préparer et anticiper sur la mise en place des programmes nécessaires avec les différents acteurs clés, y compris les partenaires techniques et financiers en lien avec l’assistance technique.

La feuille de route devra refléter une démarche pluriannuelle qui repose sur les mesures d’accompagnement à entreprendre pour assurer la mise en œuvre de la CDN (concertation élargie, bonne gouvernance, réformes structurelles, renforcement des capacités, mobilisation des financements, renforcement de la transparence).

Il est important de noter que la feuille de route devra focaliser sur les améliorations a faire sur un horizon de cinq and pour accélérer la mise en œuvre de la CDN et faciliter son évaluation en 2024 avant d’entamer la prochaine mise a jour pour 2025 ;

* 1. **Consolidation de la CDN :**

La consolidation de la CDN reposera sur l’input de la deuxième consultation sur la mise à jour du volet adaptation. Le bureau d’études en charge de la mise à jour du volet atténuation aura la tâche d’assurer cette consolidation du document à soumettre à la CCNUCC en étroite collaboration avec les experts qui travailleront sur l’adaptation.

La consolidation aura aussi à intégrer un chapitre sur la synergie possible entre atténuation et adaptation afin de maximiser l’intérêt d’avoir une CDN à jour qui servira une planification de moyen et long terme.

**NB :** Il est a noter que cette démarche n’est pas considérée complète et le prestataire de service proposera sa méthodologie qui complètera avec d’autres éléments pertinents.

1. **RESULTATS ATTENDUS**

Les principaux résultats attendus de la présente mission sont :

* La CDN de la Guinée Bissau pour le volet atténuation est mise à jour et incluant ainsi :
  + L’objectif global et les objectifs sectoriels d’atténuation pour l’horizon 2030
  + Les coûts d’investissement conditionnel (avec appui international) et inconditionnel (sans appui international) sont estimés au niveau national et par secteur prioritaire de la CDN/atténuation ;
  + Les projets prioritaires pour la mise en œuvre de la CDN/atténuation par secteur sont identifiés ;
  + Les impacts de la politique d’atténuation sur les politiques sectorielles, les émissions de GES évitées, les dimensions socioéconomiques, y compris l’égalité genre, et les objectifs de développement durable (ODD) sont évalués ;
* La CDN mise à jour consolidée pour les deux volets atténuation et adaptation incluant un chapitre sur la synergie et prête à la soumission à la CCNUCC avant la tenue de la COP 26
* L’inventaire national des émissions de GES est élaboré et sert de base à la mise à jour de la CDN pour le volet atténuation ;
* Un système national de l’inventaire des émissions de GES est mis en place en étroite concertation avec le groupe de travail national pour l’inventaire contribuant ainsi à la durabilité de la mise à jour dudit inventaire ;
* Les capacités nationales en matière de politique climatique sont renforcées notamment en lien avec l’inventaire national GES et la mise en œuvre de l’Accord de Paris ;
* La feuille de route pluriannuelle de la mise en œuvre de la CDN mise à jour pour le volet atténuation est élaborée et adoptée au niveau national.

1. **LIVRABLES ATTENDUS**

Le prestataire doit restituer les livrables suivants :

1. Une note méthodologique assortie d’un plan de travail détaillé et d’un chronogramme de mise à jour à la suite de la réunion de démarrage ;
2. Le rapport de l’inventaire national des émissions de GES (y compris le processus de collecte des données notamment le bilan énergétique) ;
3. Le rapport final détaillé sur la mise à jour de la CDN dans le domaine de l’atténuation incluant l’évaluation des besoins de financement, l’évaluation des impacts, y compris l’égalité genre, la mise en place d’un système MRV, et des indicateurs de suivi de la CDN ;
4. Le rapport détaillé consolidée de la CDN pour les deux volets atténuation et adaptation avec tous ses chapitres, y compris un chapitre sur la synergie entre adaptation et atténuation avec le résumé de la CDN consolidée à soumettre au secrétariat de la CCNUCC (en français, anglais et portugais).
5. Un rapport sur la mise en place d’un système national de l’inventaire des émissions de GES ;
6. Un rapport sur le renforcement des capacités y compris les cycles de formation à mettre en œuvre ;
7. Le rapport de la feuille de route pluriannuelle de la mise en œuvre de la CDN mise à jour pour le volet attenuation;
8. **DELAIS DE REALISATION, EFFORTS DE REALISATION ET MODALITES DE PAIEMENT**

La durée prévue pour la réalisation de ces travaux est estimée à 10 mois. L’accomplissement de la présente mission et les moyens humains à mobiliser sont estimés à 140 hommes jours.

Le prestataire est appelé à remettre les livrables (supports numériques) selon les délais de réalisation et les modalités de paiement décrits dans le tableau suivant :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Livrables** | **Délais de réalisation** | **Modalités de paiement** |
| **Livrable 1** Une note méthodologique assortie d’un plan de travail détaillé et d’un chronogramme de mise à jour à la suite de la réunion de démarrage | Trois jours après la réunion de démarrage | 10% du montant du contrat à l’approbation du livrable |
| **Livrable 2** Un programme de renforcement des capacités avec un planning des cycles de formation à mettre en œuvre sur la durée de la mission | Un mois après la réunion de démarrage | 10% du montant du contrat à l’approbation du livrable |
| **Livrable 3 :** Le rapport final de l’inventaire national des émissions de GES (y compris le processus de collecte des données notamment le bilan énergétique) | 3 mois à compter de la date de tenue de la réunion de démarrage | 15 % du montant du contrat après approbation du livrable |
| **Livrable 4 :** Le rapport draft détaillé sur la mise à jour de la CDN dans le domaine de l’atténuation incluant l’évaluation des besoins de financement, l’évaluation des impacts, y compris l’égalité genre, la mise en place d’un système MRV, et des indicateurs de suivi de la CDN | 4 mois à compter de la date de tenue de la réunion de démarrage | 15% du montant du contrat a la soumission du livrable |
| **Livrable 5 :**  **L4.1** Le rapport final détaillé sur la mise à jour de la CDN dans le domaine de l’atténuation incluant l’évaluation des besoins de financement, l’évaluation des impacts, y compris l’égalité genre, la mise en place d’un système MRV, et des indicateurs de suivi de la CDN  **L4.2** Le rapport détaillé consolidé de la CDN pour les deux volets atténuation et adaptation avec tous ses chapitres, y compris un chapitre sur la synergie entre adaptation et atténuation avec le résumé de la CDN consolidée à soumettre au secrétariat de la CCNUCC (en français, anglais et portugais | Octobre 2021 avant la COP26. | 25 % du montant du contrat après approbation du livrable |
| **Livrable 6**  Un rapport sur la mise en place d’un système national de l’inventaire des émissions de GES | 7 mois à compter de la date de tenue de la réunion de démarrage | 10% du montant du contrat après approbation du livrable |
| **Livrable 7**  **L6.1** Un rapport sur le renforcement des capacités y compris les cycles de formation mis en œuvre  **L6.2** Le rapport de la feuille de route pluriannuelle de la mise en œuvre de la CDN mise à jour pour le volet atténuation. | 9 mois à compter de la date de tenue de la réunion de démarrage | 15 % du montant du contrat après approbation du livrable |

Le prestataire de services retenu devrait :

* Présenter, lors de la réunion de démarrage de l’étude, l’approche méthodologique avec un plan de travail détaillé et un planning des activités à conduire.
* Préparer et animer un atelier de démarrage officiel de la mission avec tous les acteurs clés afin de confirmer la méthodologie adoptée et assurer l’appropriation de ses résultats par la suite ;
* Conduire des réunions/ateliers de concertation avec les parties prenantes pour la discussion de toutes les composantes méthodologiques, tout au long de l’exécution de toutes les tâches ;
* Restituer des versions provisoires et finales des livrables et conduire des ateliers/réunions de présentations/approbation des livrables ;
* Préparer et animer un atelier national de présentation de la CDN mise à jour ainsi qu’un atelier sur la présentation de la feuille de route de la mise en œuvre ;
* En dehors des ateliers/réunions des étapes importantes (milestones) de la mission, le prestataire de service effectuera au moins un nombre de 6 réunions nationales et sectorielles de concertation;
* Collaborer avec d’autres experts qui auront la tâche de mettre à jour le volet adaptation de la CDN de la Guinée Bissau, pour la consolidation de la CDN à soumettre à la CCNUCC y compris pour l’élaboration du chapitre sur la synergie atténuation/adaptation.

**NB** :

* Les frais d’organisation de tous les ateliers à conduire dans le cadre de l’étude seront pris en charge par le PNUD et ne doivent pas figurer dans l’offre financière du soumissionnaire.
* Les ateliers présentiels seront discutés avec le PNUD et le Ministère de l’Environnement et de la Biodiversité en fonction du contexte COVID19. Un minimum de 4 ateliers présentiels est nécessaire sur la période de la mission. A cet effet, le bureau d’études inclura dans son offre financière les frais pour 4 missions pour les experts internationaux. Les autres réunions/ateliers seront en mode webinar et réunions en ligne.

1. **QUALIFICATION DES EXPERTS**

Le prestataire sera appelé à fournir l’assistance technique et l’accompagnement nécessaire pour la réalisation de l’ensemble des travaux. La réalisation de la présente mission nécessite la mobilisation d’une équipe composée au moins de quatre (04) experts internationaux ayant les profils suivants :

1. **Expert en changements climatiques/politique d’atténuation dans le secteur de l’énergie, chef/fe de file**, disposant des qualifications suivantes :

* Diplôme : Economiste/ingénieur ou équivalent ;
* Expérience professionnelle de 10 ans en matière de politique d’atténuation dans le secteur de l’énergie ;
* Références dans l’élaboration des politiques d’atténuation des émissions de GES dans le secteur de l’énergie, y compris les études prospectives ;
* Reference dans la mise en œuvre de l’Accord de Paris en général et l’élaboration de la CDN en particulier ;
* Reference dans le contexte de la Guinée Bissau ou les pays de l’Afrique de l’Ouest est un atout ;
* Maitrise de la langue française et/ou Portugaise ;
* Grande faculté d’analyse, de communication et aptitude de présentation, animation et concertation.

1. **Expert/e spécialiste dans la politique d’atténuation dans le secteur de l’AFAT (Agriculture, Forêt et Affectation des terres)** disposant des qualifications suivantes :

* Diplôme : économiste/ingénieur ou équivalent.
* Expérience professionnelle en matière de politique d’atténuation des émissions de GES dans le secteur de l’AFAT
* Références dans le domaine de la politique d’atténuation dans le secteur de l’AFAT
* Maitrise de la langue française et/ou Portugaise
* Reference dans le contexte de la Guinée Bissau ou les pays de l’Afrique de l’Ouest est un atout ;
* Grande faculté de communication et aptitude de présentation, animation et concertation

1. **Expert/e en élaboration des inventaires de GES :**

* Diplôme : Economiste/ingénieur ou équivalent ;
* Expérience professionnelle en matière de politique d’atténuation ;
* Références dans l’élaboration des inventaires nationaux et/ou sectoriels des émissions de GES ;
* Reference dans le contexte de la Guinée Bissau ou les pays de l’Afrique de l’Ouest est un atout ;
* Maitrise de la langue française et/ou Portugaise ;

1. **Expert/e spécialiste en genre :**

* Diplôme en sciences sociales ou équivalent
* Références dans le développement d’études, rapports, analyses ou travaux d’expertise de manière générale en matière d’égalité genre.
* Références en matière de genre et climat ;
* Maitrise de la langue française et/ou Portugaise
* Grande faculté d’analyse, de communication et aptitude de présentation, animation et concertation

Le soumissionnaire **désignera, pour chaque poste, l’expert à considérer comme mentionné ci haut pour la notation**. Faute de cette désignation, la note appliquée à chaque poste d’expertise sera la moyenne arithmétique des notes des experts proposés pour ce poste.

Le soumissionnaire pourrait renforcer l’équipe d’experts qu’il propose par une expertise d’appui dans les domaines pertinents à la mission (élaboration de l’inventaire GES, économiste, expert en déchets, etc…). Le bureau d’études devra **avoir au moins un expert national** dans la liste du personnel à présenter dans l’offre et ce afin de garantir la proximité avec la partie nationale, faciliter la communication dans la langue locale et transférer le savoir-faire.

Les experts d’appui ainsi que leurs rôles doivent être clairement mentionnés dans l’offre technique du soumissionnaire, y compris l’intervention en termes d’hommes-jours dans l’offre financière**. Toutefois, l’expertise d’appui ne sera pas notée et ne devra pas dépasser l’effort d’hommes-jours de l’expertise clé**, supposé intervenir dans la mission comme expertise principale à noter. Également, le coût associé à cette expertise d’appui doit être clairement mentionné et faire partie intégrante de l’offre financière.

1. **LIEU DES TRAVAUX DE LA MISSION**

Le lieu de déroulement de la mission est Bissau et ses environs en plus du travail à distance.

1. **LANGUE UTILISEE**

La langue de travail pour cette mission est le Français et le Portugais. Au moins un des experts devra être lusophone. Tous les travaux prévus pour la réalisation de la présente mission doivent être réalisés en langue Française. Tous les livrables finaux seront remis également en langue Portugaise.

Les couts de traduction des livrables devra être mentionne clairement dans l’offre financière.

1. **METHODOLOGIE D’EVALUATION DES OFFRES**
   1. **CONSTITUTION DES OFFRES TECHNIQUES ET FINANCIERES**

Il appartient au soumissionnaire de répondre précisément au dossier d’appel d’offres et ce en présentant une offre technique et une offre financière séparées et comme suit :

* **L’offre technique** comprend obligatoirement les pièces suivantes **:**
* Une présentation de l’entreprise, les références pertinentes et les justificatifs ;
* Tous les documents administratifs demandés dans la fiche technique de la section 2 du dossier d’appel d’offres associé aux présents termes de référence ;
* Le CV des experts proposés faisant apparaitre de manière claire les références pertinentes ;
* Une méthodologie décrivant l’ensemble des tâches à réaliser en mettant l’accent sur la démarche, les outils, la source des informations …,
* Un planning de réalisation des tâches prévues, incluant le niveau d’effort par tâche (en hommes jours) assigné aux experts proposés
* **L’offre financière** doit intégrer et faire apparaitre les coûts unitaires et totaux d’hommes jours des experts, les frais forfaitaires relatifs au transport aérien et de séjour à Bissau pour les experts non-résidents en Guinée Bissau et les autres frais. Par conséquent le PNUD ne prendra pas en charge le frais de transport aérien et de séjour à Bissau des experts non-résidents du soumissionnaire sélectionné, étant donné que ces frais ont été intégrés au préalable dans son offre financière.

Aussi, il importe de noter que les frais de logistique concernant l’organisation de toute session de renforcement des capacités dans le cadre de la présente mission seront pris en charge par le PNUD et ne doivent pas, par conséquent figurer dans l’offre financière du soumissionnaire.

* 1. **Evaluation des offres**
* La commission d’évaluation procèdera à l’élimination des offres non conformes à l’objet ou qui ne répondent pas aux conditions du dossier d’appel d’offres associé aux présents termes de référence.
* La commission d’évaluation procèdera à l’évaluation des offres techniques (parmi les offres recevables) en suivant la méthodologie d’évaluation technique ci-après développée.
* Seules les offres ayant obtenu une note technique supérieure ou égale à 700 points seront retenues pour l’évaluation financière.
* La commission d’évaluation procèdera à l’évaluation des offres financières (relatives aux offres techniques ayant obtenu une note technique égale ou supérieure à 700 points) en suivant la méthodologie d’évaluation financière ci-après développée.
* L’évaluation fera l’objet d’une sélection au mieux disant tenant compte d’une pondération de 70% de la note technique et de 30% de la note financière.
  + 1. **Evaluation des offres techniques**

Les offres techniques seront évaluées sur la base de leur conformité aux présents termes de référence à l’aide des critères d’évaluation et du barème de notation suivant :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Résumé des formulaires d’évaluation de la soumission technique** | **Coefficient de pondération de la note** | **Points maximum** |
| Expertise de l’entreprise/bureau ou groupement de bureaux d’études | 20% | 200 |
| Méthodologie de travail, planning et chronogramme détaillé par expert et par tâche | 40% | 400 |
| Experts proposés | 40% | 400 |
| Total | 100% | 1000 |

|  |  |
| --- | --- |
| Evaluation de la soumission technique  Formulaire 1 | Points maximum |
| Expertise de l’entreprise (bureau d’études ou groupement de bureaux d’études) | 200 |
| * 1. Références du bureau d’études dans l’élaboration de la politique d’atténuation des émissions de GES dans le secteur de l’énergie : * Aucune référence : 0 point * Entre 1 et 5 références : 50 points * 6 références et plus : 100 points | 100 |
| * 1. Références de l’élaboration de la politique d’atténuation de l’AFAT : * Aucune référence : 0 point * Entre 1 et 5 références : 50 points * 6 références et plus : 100 points | 50 |
| * 1. Reference dans l’élaboration des inventaires GES * Aucune référence : 0 point * Entre 1 et 4 références : 20 points * 5 références et plus : 50 points | 50 |

|  |  |
| --- | --- |
| **Evaluation de la soumission technique**  **Formulaire 2** | **Points Maximum** |
| **Méthodologie de travail, planning et chronogramme détaillé par expert et par tâche** | **400** |
| **2.1** Dans quelle mesure le soumissionnaire comprend il la mission à accomplir ? et a traité les tâches demandées de manière suffisamment détaillée par rapport aux termes de références ? | **75** |
| **2.2** Le contenu de la méthodologie et le déroulement des activités proposées sont-ils bien définis, logiques, réalistes et correspondant ils aux termes de référence de la mission ?  **-Tâche 1 :** l’inventaire national GES avec un système national a mettre en place**: 35 points**  **-Tâche 2 :** Mise à jour de l’objectif de l’atténuation à l’horizon 2030 **: 40 points**  **-Tâche 3 :** Evaluation des besoins de financement de la CDN/atténuation **30 points**  **-Tâche 4 :** Evaluation de l’impacts de la politique d’atténuation **: 30 points**  **-Tâche 5 :** Elaboration des indicateurs de suivi de la CDN atténuation **: 30 points**  **-Tâche 6 :** Rapport final sur la mise à jour de la CDN dans le domaine de l’atténuation**: 20 points**  **-Tâche 7 :** la CDN consolidée avec toutes ses composantes y compris un chapitre sur la synergie**: 40 points**  **-Tâche 8 :** Elaboration de la feuille de routede la mise en œuvre de la CDN mise à jour**: 30 points**  **-Tâche 9 :** Renforcement des capacités et concertation avec les parties prenantes**: 20 points** | **275** |
| **2.4** Le planning et le chronogramme par tâche et par expert ont-ils été fournis et permettent-ils une réalisation de la mission dans les délais et avec la qualité requise ? | **50** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Evaluation de la soumission technique**  **Formulaire 3** | **Points maximum** |
| **Experts proposés** | **400** |
| **Expert international en changements climatiques/politique d’atténuation dans le secteur de l’énergie, chef/fe de file** | **190** |
| Expérience professionnelle de 10 ans en matière de politique d’atténuation dans le secteur de l’énergie **:**   * Moins de 5 ans : 0 point * Entre 5 et 10 ans : 10 points * 11 ans et plus : 20 points | **20** |
| Références[[3]](#footnote-3) dans l’élaboration des politiques d’atténuation des émissions de GES dans le secteur de l’énergie, y compris les études prospectives **:**   * Aucune référence : 0 point * Entre 1 et 5 références : 30 points * 6 références et plus : 70 points | **70** |
| Références dans l’élaboration des politiques d’atténuation des émissions de GES dans d’autres secteurs pertinentes (industrie, déchet.)   * Aucune référence : 0 point * Entre 1 et 3 références : 15 points * 4 références et plus : 40 points | **40** |
| Reference dans l’appui à la mise en œuvre de l’Accord de Paris en général et l’élaboration de la CDN en particulier :    * Aucune référence : 0 point * Entre 1 et 3 références : 20 points * 4 références et plus : 40 points | **40** |
| Reference dans les pays de l’Afrique de l’Ouest et/ou la Guinée Bissau   * Aucune référence : 0 point * Entre 1 et 3 références : 10 points * 4 références et plus : 20 points | **20** |
| **Expert/e international spécialiste dans la politique d’atténuation dans le secteur de l’AFAT (Agriculture, Forêt et Affectation des terres)** | **80** |
| Expérience professionnelle en matière de politique d’atténuation des émissions de GES dans le secteur de l’AFAT:   * Moins de 5 ans : 0 point * Entre 5 et 10 ans : 10 points * 11 ans et plus : 20 points | **20** |
| Références dans le domaine de la politique d’atténuation dans le secteur de l’AFAT **:**   * Aucune référence : 0 point * Entre 1 et 4 références : 20 points * 5 références et plus : 40 points | **40** |
| Reference dans les pays de l’Afrique de l’Ouest et/ou la Guinée Bissau   * Aucune référence : 0 point * Entre 1 et 3 références : 10 points   4 références et plus : 20 points | **20** |
| **Expert/e international en élaboration des inventaires de GES** | **80** |
| Expérience professionnelle en matière de politique d’atténuation   * Moins de 5 ans : 0 point * Entre 5 et 10 ans : 10 points * 11 ans et plus : 20 points | **20** |
| Références dans l’élaboration des inventaires nationaux et/ou sectoriels des émissions de GES:   * Aucune référence : 0 point * Entre 1 et 4 références : 15 points * 5 références et plus : 50 points   Parmi les références au moins une devra être un inventaire national. | **50** |
| Reference dans le contexte de la Guinée Bissau ou les pays de l’Afrique de l’Ouest   * Aucune référence : 0 point * Entre 1 et 3 références : 5 points * 4 références et plus : 10 points | **10** |
| **Expert/e international spécialiste en genre** | **50** |
| Références dans le développement d’études, rapports, analyses ou travaux d’expertise en matière d’égalité genre.   * Aucune référence : 0 point * Entre 1 et 3 références : 10 points * 3 références et plus : 20 points | **20** |
| Références en matière de genre et climat ;   * Aucune référence : 0 point * Entre 1 et 3 références : 15 points * 3 références et plus : 30 points | **30** |

* + 1. **Evaluation des offres financières**
* Toute offre n’ayant pas obtenu la note technique minimale requise (700 points) ne sera pas retenue pour l’évaluation financière.
* A l’offre financière la moins onéreuse (parmi les offres retenues) est attribuée la note maximale de 1000 points.
* La note financière d’une offre n est calculée comme suit :

**NFn = (OFmo / OFn) \* 1000**

NFn = note financière de l’offre (sur 1000 points)

OFmo = montant de l’offre la moins onéreuse

OFn = montant de l’offre n

**11.2.3 Sélection de la meilleure offre :**

La note globale d’une offre n est calculée comme suit :

**NGn = 70% \* NTn + 30% \* NFn**

NGn = note globale de l’offre n

NTn = note technique de l’offre n (700 points ≤NTn≤1000 points)

NFn = note financière de l’offre n

L’offre n retenue sera celle qui aura obtenu la meilleure note globale NGn

L’évaluation des offres financières sera basée sur le montant total de l’offre en Hors Taxes.

1. Tous les rapports disponibles sur le diagnostic du bilan de réalisation de la première CDN seront remis au prestataire de service. [↑](#footnote-ref-1)
2. Merci de vous référer à la section 2.3 sur le renforcement de capacité pour plus de détail. [↑](#footnote-ref-2)
3. Par référence il faudra mentionner tout document stratégique pertinent a la mission (Etude stratégique, rapport national, système national, …)et démontrant un apport a la politique d’atténuation dans le secteur pertinent. [↑](#footnote-ref-3)